

Programme de recherche 2018-2021

Épistémologies du droit. Approches pluridisciplinaires à l'ère de la globalisation

## Appel à communication

### Langues et langages juridiques

### Traduction et traductologie - Didactique et pédagogie

Colloque de Bordeaux – 13 et 14 juin 2019

**Organisation :** Renaud BAUMERT, professeur de droit public, Université de Cergy-Pontoise, Albane GESLIN, professeure de droit public, Sciences Po Aix, Stéphanie ROUSSEL, maître de conférences en études germaniques, Université de Bordeaux, Stéphane SCHOTT, maître de conférences en droit public, Université de Bordeaux

#### Argumentaire :

Au-delà de l'approche classique et purement juridique du droit comparé et de l'étude des droits étrangers, ce colloque privilégiera une approche pluridisciplinaire plus large, associant notamment des juristes, des linguistes, des traductologues et des didacticiens autour d'une même thématique : la question des langues et des langages juridiques<sup>1</sup>. Quatre principaux axes de réflexion se dégagent, à ce stade, sur lesquels les chercheurs sont invités à réfléchir au prisme de leurs disciplines respectives.

Le **premier axe** porte sur la spécificité des langues et langages juridiques à l'intérieur des systèmes nationaux ou autres ordres juridiques – internes ou internationaux. La distinction entre langue et langage pourra d'ailleurs être discutée. Cet axe invite à la réflexion sur les caractéristiques d'une langue juridique propre, ainsi qu'à la mise en évidence de spécificités selon les sources formelles ou informelles du droit (loi, coutume, jurisprudence, doctrine, etc.) et selon les types de discours émanant des différents auteurs et acteurs du droit<sup>2</sup>.

Le **deuxième axe** concerne le passage d'une langue à une autre, et plus précisément les conditions de possibilité d'une transposition, dans d'autres systèmes nationaux ou ordres juridiques, de concepts véhiculés par une langue juridique donnée. Si la nécessité de la traduction juridique ne fait aucun doute dans le contexte de la globalisation, il faut toujours et

1 Déjà, le doyen Carbonnier soulignait le caractère indissociable du droit et du langage : « Le phénomène de communication par excellence, c'est le langage, et spontanément un rapprochement du langage et du droit s'offre à l'imagination. Ils sont tous deux des phénomènes sociaux de formation largement coutumière, empreints d'un caractère normatif et contraignant », Carbonnier (Jean), *Droit civil. Introduction*, PUF, 1999, p. 44.

2 Bocquet (Claude), *La traduction juridique. Fondement et méthode*, Bruxelles, De Boeck, 2008, 122 p. ; Cornu (Gérard), *Linguistique juridique*, Paris, Montchrestien, 2005, 456 p.

encore convaincre, notamment les juristes, de la nécessité d'une traductologie juridique au sens d'un discours réflexif sur la traduction du / en droit<sup>3</sup>.

Le **troisième axe** invite à la réflexion sur l'enseignement des langues juridiques (étrangères). Dans le contexte d'internationalisation accrue des formations universitaires en droit, les langues juridiques sont un objet d'étude dont s'emparent à la fois les linguistes spécialisés et les juristes comparatistes<sup>4</sup>. Quelles connaissances et compétences, en langues étrangères et sur les droits étrangers, seraient susceptibles d'être mises en œuvre par les étudiants dans leur vie professionnelle ? Quels leviers didactiques permettent d'atteindre de tels objectifs ?

Le **quatrième axe** vise à examiner la réception et la diffusion de la langue et des concepts juridiques par des disciplines autres que le droit et, plus généralement, leur mobilisation par les discours non juridiques (académiques, politiques, journalistiques, littéraires, etc.). Ceci rejoint la question du passage, ici intralinguistique, d'une langue technique vers une langue vernaculaire et par certains aspects également la question de la traduction<sup>5</sup>, parfois dans son sens courant (passage d'une langue à l'autre), parfois de façon plus métaphorique (passage d'un système juridique à l'autre ou d'une discipline à une autre).

La dimension pluridisciplinaire du colloque « Langues et langages juridiques. Traduction et traductologie - Didactique et pédagogie » implique que chaque participant soit capable de s'adresser à un public composé de spécialistes de différentes disciplines (droit, langues, traduction, etc.). Le comité scientifique sera donc particulièrement sensible aux propositions qui seront non seulement fortement ancrées dans la spécialité de l'auteur, mais qui feront également l'effort d'établir des ponts avec les disciplines des autres participants.

### Calendrier et modalités de soumission

Les propositions de communication seront envoyées en français et en anglais. Suite au colloque une publication est envisagée : les résumés des contributions en anglais donneront une meilleure visibilité à l'ouvrage. La communication orale pourra avoir lieu en français ou en anglais. Les discussions devront pouvoir être menées en français. Les propositions de communication devront être envoyées avant le 30 novembre 2018 à l'adresse suivante :

[colloque.langues.droit@gmail.com](mailto:colloque.langues.droit@gmail.com)

Il vous sera demandé de respecter les normes suivantes :

- Nom et prénom, affiliation(s) académique(s) de l'auteur
- Titre de la communication, mots-clés (5 maximum) et bibliographie sommaire
- Positionnement par rapport aux axes de l'appel à communication Axe 1, 2, 3 ou 4

3 Monjean-Decaudin (Sylvie), *La traduction du droit dans la procédure judiciaire. Contribution à l'étude de la linguistique juridique*, Paris, Dalloz, 2012, 521 p.

4 Ponthoreau (Marie-Claire), dir., *La dénationalisation de l'enseignement juridique. Comparaison des pratiques*, Paris, Fondation Varenne – LGDJ, 2016, 216 p.

5 Beuvant (Hugo), Carvalho (Thérèse), Lemée (Mathilde), dir., *Les traductions du discours juridique. Perspectives historiques*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2018, 206 p.



**C E R C C L E**  
Centre d'études et de recherches comparatives  
sur les constitutions, les libertés et l'État



**CPJP** CENTRE DE PHILOSOPHIE  
JURIDIQUE ET POLITIQUE  
UNIVERSITÉ DE CERGY-PONTOISE

- Résumé court de 500 mots ( $\pm 20\%$ )

- Police et style : Times New Roman 12 ; interligne 1.5 ; marge 2.5 ; texte justifié

***Date limite de soumission :*** 30 novembre 2018

***Notification aux auteurs :*** 31 janvier 2019

***Ouverture des inscriptions :*** 1<sup>er</sup> mars 2019 (inscription gratuite, mais obligatoire)

***Date du colloque :*** juin 2019

Contact : [stephanie.roussel@u-bordeaux.fr](mailto:stephanie.roussel@u-bordeaux.fr)